MITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 15 octobre 2025

***

Délibération 2025_10_21

***

Objet: Franchissabilité du vannage du port – Demande de subvention

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du neuf octobre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 4 (pour 10 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix).

Absents représentés : 0 (pour 0 voix)

Absents excusés :

M. Christophe DOUGÉ ; M. Jean-Marc MÉNARD

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Secrétaire de séance: Thierry COIGNET

Nombre de présents ou représentés: 4

Quorum : 4

Nombre de voix exprimées: 10

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant:

La programmation du CT-Eau prévoit la réalisation de travaux pour la mise en conformité au titre de la franchissabilité écologique du vannage du port, ouvrage situé sur le cours d'eau de la Goulaine, classé en liste 2.

Cette opération repose sur une étude de faisabilité réalisée en 2020 qui a permis de définir le scénario de travaux optimal à mettre en œuvre en prenant en compte les contraintes du site. Il convient de souligner que l'ancien SMLG n'a pas entrepris cette étude seul, mais l'a plutôt orchestrée en collaboration avec un comité de pilotage composé d'usagers, de services gouvernementaux et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Ces travaux ont pour objectif de rétablir la continuité écologique pour les anguilles et autres espèces holobiotiques, et le transit sédimentaire via le déploiement d'une vantelle abaissante intégrée dans une nouvelle porte à guillotine.

Pour mener à bien cette opération, le cabinet de maitrise d'œuvre SETEC a été recruté par le SYLOA en 2024 à la suite d'une longue procédure, puisqu'aucun candidat ne s'était manifesté lors des appels à concurrence.

Dès le départ, il est devenu évident que le budget prévisionnel de l'opération, initialement fixé à 350 k€ dans l'étude de faisabilité et repris dans la programmation CT-Eau, était insuffisant. À date, le cabinet de maîtrise d'œuvre estime les travaux à plus de 650 k€ euros TTC, pour un montant global de l'opération à plus de 720 k€.

Bien que des négociations doivent avoir lieu avec les financeurs pour réévaluer leur niveau de participation sur cette opération, il apparait indispensable de rechercher de nouvelles sources de financement comme le fond LEADER afin de limiter le reste à charge pour le SYLOA dans l'hypothèse où le syndicat souhaiterait maintenir l'opération.

Après en avoir délibéré,
le comité syndical (Collège Goulaine et Divatte) à l'unanimité ***autorise*** *le Président à mener toutes les démarches nécessaires auprès de potentiels financeurs autres que ceux déjà identifiés afin de limiter le reste à charge pour le SYLOA dans la réalisation de l'opération liée à la franchissabilité écologique du vannage du port de la Goulaine.*

Fait à Vertou, le 15 octobre 2025
Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON